



Regroupement familiale (ressources suffisantes ou pas).

Par **Nabilos**, le **24/06/2010** à **17:01**

Bonjour,
Je veux savoir avec mes ressources actuelles je peux déposer mon dossier de regroupement familiale ou pas ?
En fait, je suis un ingénieur informatique, j'ai déjà travaillé avec un contrat CDI dans la période Avril/2008 jusqu'à Avril/2009 avec un salaire mensuel brut de 2900€ (2150 € Net), ensuite depuis Janvier 2010 jusqu'à maintenant (Juin 2010) je travaille chez une SSII avec un contrat CDI et un salaire mensuel brut de 3000€ (2250 Net).
Est ce que vous pouvez me dire svp, avec ces ressources je le droit de regroupement familiale ou pas ?
Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.
Cordialement.

Par **chris_idv**, le **24/06/2010** à **22:39**

Bonjour,
Votre emploi doit vous permettre de subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille en premier lieu en terme d'hebergement et selon les usages en vigueur en France (comptez au moins 12m² par personne).
Par exemple si vous disposez d'un logement loué d'au moins 60m² et que votre famille faisant l'objet du regroupement familial est composée de 2 adultes et jusqu'à disons 3 enfants votre dossier devrait passer.
Si par contre vous avez déjà une famille nombreuse (supposons 6 enfants par exemple) et que vous êtes propriétaire d'un studio alors même avec 2250€ net par mois il est quasiment certain que votre dossier de regroupement familial sera refusé.
Cordialement,

Par **Nabilos**, le **25/06/2010** à **11:25**

Bonjour,rnrnMerci bien pour votre réponse, en fait moi je veux ramener que ma femme (Tunisienne), et j'habite dans un appartement de 25m², ma question est ce que j'ai le droit ou est ce qu'il est suffisant de mettre dans le dossier de regroupement familiale que 6 ou 7 derniers fiches de paies (note : mon salaire brut est 3000€ et 2250€ Net) ?, en fait moi je pose cette question parce que L'OFII demande 12 fiches de paies.rnrnMerci bien d'avance.rnrnCordialement.

Par **Nabilos**, le **28/06/2010** à **12:23**

Vous avez une idée SVP, c urgent !

Par **KIMES**, le **25/11/2012** à **18:10**

salam j'ai même problème avec vous donc j'ai que 6 fiches de paye avec 2600 par mois net et les indemnisation de chômage 1400 euro par mois donc es-que c'est possible faire ma demande de regroupement ??? merci